



Note D.N.A n°3 EXPLICATIVE

Thème : Règle 3 – Joueurs substitués reprenant le match

Rappel de la Règle 3.14 (livret World Rugby 2017) ou Règle 3.32 (livret World Rugby 2018)

Si un joueur est substitué, ce joueur ne peut revenir en jeu que pour remplacer :

- Un joueur de première blessé
- Un joueur présentant une blessure qui saigne
- Un joueur qui se soumet à une évaluation de traumatisme crânien
- Un joueur qui a été blessé à la suite de jeu déloyal

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la précision World Rugby ci-dessous précisant le cas dans lequel des remplaçants sont encore disponibles sur le banc de touche.

A la 54^{ème} minute du match, le 10 est soumis à une évaluation de traumatisme crânien (HIA). Il est alors remplacé par le n°12 sorti tactiquement plus tôt dans la partie. Il reste deux remplaçants disponibles sur le banc de touche (n°19 et n°20).

Au bout de 10 minutes (temps de jeu réel), la commotion cérébrale du n°10 est confirmée. Le changement devient définitif et le n°10 ne peut plus revenir sur le terrain.

L'équipe concernée a deux possibilités :

- Le n°12 peut rester sur le terrain
- Le n°12 peut sortir et être remplacé par le n°19 ou le n°20

Ce cas s'applique également dans le cas d'une blessure qui saigne.

Rappel : attention, cette disposition ne s'applique pas lorsqu'il n'y a plus de joueurs remplaçants disponibles sur le banc de touche (cf. note D.N.A n°2 explicative du 03/10/2017).

Le Directeur National de l'Arbitrage

A blue ink signature of Joël Dume, consisting of stylized initials and a surname.

Joël DUME